

PRO6 JUSTITIA

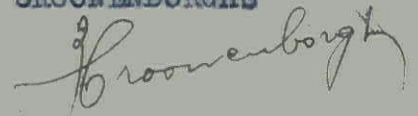
PROCES- VERBAL D'ARRESTATION.

L'an mil neuf cent cinquante trois, lejour du
mois deNous CROONENBORGHVS Vieter, officier de police
judiciere en compétence générale, en Territoire de Ruhengeri, nous trouvant
à Nkuri Chefferie de Rwankeri Territoire de Ruhengeri, Avenus , En vertu de
l'article 6du Code de Procédure Pénale,
saisi le nommé, fils de
et deoriginaire du Territoire de
Chefferie de sous-chefferie de.....
celline..... et résidant à.....
inculpé de.....et attendu que l'infraction commise
par cet indigène est punissable de (1) plus de deux mois (2) au moins six
mois de servitude pénale et (1) qu'elle est flagrante ou réputée telle-(2)
que nous avons recueilli des indices sérieux de culpabilité, nous l'avons
fait conduire.....
.....

Je jure que le présent procès- verbal est sincère

L'Officier de Police Judiciaire

V. CROONENBORGHVS



RE (I) Si la saisi se fait en dehors d'un rayon de 25 Km. du lieu où se trouve l'
autorité judiciaire chargé de poursuivre ou de réprimer l'infraction.-

Ruhengeri



9483